



Comment travailler avec les
ambassades américaines
**Guide pour les militants des
droits humains LGBT**

The Council for
Global Equality



Advancing an American Foreign Policy
Inclusive of Sexual Orientation and Gender Identity

**Comment travailler avec les ambassades américaines :
Guide pour les militants des droits humains LGBT**

Table des matières

3.....Préface : quel est l'objectif de ce Guide ?

5.....Section 1 : Quel est rôle des ambassades américaines ?

Rapport sur les droits humains

Réponse aux préoccupations : démarches diplomatiques et diplomatie discrète

Rencontre avec le personnel diplomatique

Conseils pour le rapport sur les droits humains

Diplomatie publique : échange d'idées ou guerre des mots ?

Comment tirer parti d'un engagement public de l'ambassade ?

Étude de cas : l'Ouganda

Suivi des procès

Aide d'urgence : asile et fuite

16.....Section 2 : Comment les ambassades américaines offrent-elles de l'aide ?

Soutien technique

Étude de cas : le Honduras

Financements

21.....Section 3 : Comment les ambassades sont-elles organisées ?

Les fonctions d'une ambassade

Les bureaux clés et les agents clés d'une ambassade

Étude de cas : l'Albanie

23.....Section 4 : Comment demander de l'aide ?

Comment retenir l'attention ?

Comment formuler votre demande pour que l'ambassade vous écoute ?

24.... Annexe

Hillary Clinton : « Libres et égaux en dignité et en droits »

Déclarations de hauts fonctionnaires américains

Résolution du Congrès américain condamnant un projet de loi anti-homosexualité

Exemple de courriel/lettre au diplomate chargé des droits humains

Exemple de rapport au diplomate chargé des droits humains

Préface : quel est l'objectif de ce Guide ?

Ce guide a été rédigé par une organisation non gouvernementale (ONG) basée aux États-Unis, le Council for Global Equality (CGE), à l'attention des ONG non américaines. Il se présente comme une ressource pour les défenseurs des droits humains, qui, à travers le monde partagent notre mission : encourager les ambassades américaines à défendre les droits fondamentaux de tous les citoyens, quelle que soit leur l'orientation sexuelle ou leur identité de genre.

Ce guide se définit comme un manuel à l'attention des militants des droits gays, lesbiens, bisexuels et transgenres (LGBT) et des ONG du monde entier. Comment les ambassades américaines fonctionnent-elles ? Comment faire appel aux diplomates américains pour défendre les droits humains ? Comment obtenir une aide technique ou financière de la part des États-Unis ? Comment formuler une demande afin qu'elle corresponde aux priorités stratégiques américaines ? Ce guide souligne également les limites du soutien des ambassades américaines et ses possibles conséquences néfastes dans certains environnements hostiles. En présentant à la fois les avantages et les possibles inconvénients du soutien d'une ambassade américaine et en les illustrant par des exemples concrets, le Conseil vise à offrir les informations théoriques et pratiques nécessaires aux particuliers et aux associations de défense des droits humains pour décider par eux-mêmes s'ils veulent contacter des ambassades américaines. Bien que ce guide ne porte pas directement sur les questions intersexes, le CGE espère que les ONG et les militants qui défendent les droits et la dignité des personnes intersexes trouveront ce guide utile pour demander le soutien des ambassades américaines.

Le premier chapitre examinera le rôle des ambassades et la manière dont elles sont chargées, depuis 2009, de traiter les questions LGBT. En outre, cette section présentera les divers outils diplomatiques employés par les ambassades américaines pour faire avancer un grand nombre d'objectifs en matière de droits humains et de développement, des démarches diplomatiques officielles à l'aide accordée aux réfugiés LGBT en passant par l'ébauche du rapport annuel sur les droits humains exigé de chaque ambassade. Le deuxième chapitre explore les moyens dont disposent les ambassades américaines pour aider, à la fois techniquement et financièrement, les militants LGBT des pays d'accueil. Ces moyens comprennent les soutiens en nature par l'entremise de conseillers techniques ou légaux ainsi que les programmes de financement qui existent dans certains pays. Le troisième chapitre présentera les personnes à qui faire appel dans une ambassade pour défendre votre cause. La section finale indiquera au lecteur comment formuler ses demandes d'engagement diplomatique et d'aide financière pour qu'elles correspondent aux intérêts stratégiques de la politique internationale américaine en matière de droits humains.

Le lecteur trouvera en annexe un discours de la secrétaire d'État Hillary Rodham Clinton prononcé devant des diplomates de l'ONU et des responsables d'ONG à l'occasion de la Journée des droits de l'Homme à l'ONU en décembre 2011. S'exprimant avec grande humilité et reconnaissant que les États-Unis ont encore beaucoup à faire pour protéger les droits de ses citoyens LGBT, elle a expliqué avec fermeté et sensibilité pourquoi le respect et la justice envers les personnes LGBT du monde entier doivent devenir le prochain combat de notre génération. En appelant au dialogue, elle a invité tous les pays à « se placer du bon côté de l'histoire ».

Le CGE vous présente modestement ce guide. Nous reconnaissons que la lutte pour l'égalité des droits doit continuer et être gagnée ici aux États-Unis. En effet, les points de vue exprimés dans ce guide s'enracinent dans nos propres batailles pour offrir aux personnes LGBT une sécurité accrue, de meilleures opportunités de développement personnel et de la reconnaissance des unions civiles. Ils reflètent aussi notre désir d'établir un lien entre notre lutte pour l'égalité aux États-Unis et celles de nos confrères et consœurs du monde entier.

Nous reconnaissons en outre que l'engagement des ambassades américaines sur ces questions constitue un revirement dans la politique étrangère des États-Unis. Par le passé, les celles-ci n'étaient pas à l'écoute des questions LGBT et ne soutenaient pas les droits humains au sens large de manière régulière. En mettant en œuvre cette nouvelle politique des droits humains, notre gouvernement fera parfois des faux pas et les ambassades américaines n'honoreront pas toujours leurs engagements. Nous le savons, mais nous souhaitons offrir au gouvernement des États-Unis la possibilité de s'associer aux défenseurs des droits humains LGBT et de soutenir notre lutte pour une plus grande égalité à travers le monde.

Alors que nous continuons de lutter pour respecter l'engagement pris lors des émeutes de Stonewall en 1969 et que nous incluons pas à pas les personnes LGBT dans le cadre législatif américain, nous espérons que ce guide encouragera un partenariat plus fort et plus créatif entre les ambassades américaines et les défenseurs des personnes LGBT. Nous espérons recevoir vos commentaires et des études de cas qui nous aideront à garder une trace des exemples réussis de partenariats. Veuillez nous faire part de vos réactions suite à votre travail auprès des ambassades américaines en écrivant directement au CGE à l'adresse : **info@globalequality.org**.

1

Quel est le rôle des ambassades américaines ?

Comment devenir partenaire d'une ambassade américaine près de chez vous pour faire avancer les droits humains ?

- Rapport sur les droits humains
- Réponse aux préoccupations : démarches diplomatiques et diplomatie discrète
- Rencontre avec le personnel diplomatique
- Conseils pour le rapport sur les droits humains
- Diplomatie publique : échange d'idées ou guerre des mots ?
- Comment tirer parti d'un engagement public de l'ambassade ?
- Étude de cas : l'Ouganda
- Suivi des procès
- Aide d'urgence : asile et fuite

Dans le monde, les États-Unis comptent environ 265 postes diplomatiques et consulaires et plus de 14 000 fonctionnaires des Affaires étrangères¹. Ces postes gèrent les relations entre les États-Unis et les autres pays, tout promouvant les intérêts stratégiques américains et la coopération. Les ambassades dépendent du Département d'État à Washington, mais elles jouissent également d'une grande autonomie pour agir avec les communautés locales et les aider. Toutefois, les postes diplomatiques n'offrent pas d'argent ou de soutien sans une bonne raison et sans une solide relation avec l'ONG qui en fait la demande.

La défense des droits humains constitue depuis longtemps un pilier de la politique étrangère des États-Unis. Le Président Barack Obama et la secrétaire d'État Hillary Clinton ont déclaré que les droits LGBT font, pour reprendre les termes du Président, « partie intégrante » du message américain sur les droits humains. Comme l'a dit Mme Clinton, « les droits gays sont des droits humains et les droits humains sont des droits gays ». Même si par le passé, les ambassades américaines n'ont pas été ouvertes aux questions LGBT, il leur est maintenant demandé de répondre à ces problématiques, surtout dans les régions où des personnes LGBT sont victimes de violences ou marginalisées quand elles tentent de participer à la vie politique, économique ou sociale de leur pays.

Le soutien des ambassades américaines aux droits humains des personnes LGBT reflète, en partie, l'histoire de la politique étrangère américaine, qui a toujours cherché à défendre les libertés fondamentales de parole, de réunion, d'expression auxquelles nous croyons que tous les individus ont droit dès leur naissance. Ces libertés s'enracinent dans la Constitution américaine et elles jouissent d'un fort soutien de tous les partis politiques, même lors de vifs débats à Washington. Plus récemment, les États-Unis ont essayé de défendre les droits des communautés marginalisées, les sociétés véritablement tolérantes demeurant leurs meilleures partenaires pour atteindre leurs objectifs démocratiques.

Ce travail sur les droits humains n'incombe pas à une personne isolée dans chaque ambassade américaine. Tout le personnel d'une ambassade américaine, y compris l'ambassadeur des États-Unis, doit refléter les principes et valeurs des États-Unis dans son travail. La lutte contre la marginalisation et les discriminations envers les personnes LGBT est intrinsèquement liée à des objectifs plus vastes que les ambassades américaines sont tenues de faire avancer.

Dans chaque pays, l'ambassade américaine dispose d'un ensemble d'outils permettant d'analyser les problématiques LGBT et d'y répondre. Le prochain chapitre présente les outils traditionnels utilisés par les diplomates ainsi que leurs diverses étapes : identification, débat, rapport et protection contre les discriminations. Il abordera également les programmes et financements disponibles pour défendre les droits LGBT et réagir aux discriminations.

Rapport sur les droits humains

Pour attirer l'attention une ambassade américaine, il faut d'abord la convaincre qu'il y a un problème et que les droits humains sont en jeu. Pour ce faire, il est utile de travailler avec des agents de l'ambassade afin d'inclure les discriminations contre les personnes LGBT dans le rapport annuel sur les droits humains de votre ambassade.

Chaque année, vers la fin février, le Département d'État est tenu par la loi de communiquer au Congrès un rapport sur les droits humains dans chaque pays. Pour respecter ce délai, une première ébauche est préparée par le personnel de chaque ambassade dès le mois de septembre, puis envoyée à Washington pour y être révisée et modifiée. Chaque rapport aborde les droits individuels, civiques, politiques et professionnels qui sont reconnus au niveau international et inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Le Département d'État décrit cet immense projet annuel comme une initiative visant à « offrir une vue d'ensemble de la situation des droits humains dans le monde et sensibiliser aux violations de ces droits, surtout lorsque celles-ci affectent le bien-être des femmes, des enfants, des minorités raciales et religieuses, des victimes de trafic, des membres de groupes indigènes et de communautés ethniques, des personnes handicapées, des minorités sexuelles, des réfugiés et des membres d'autres groupes vulnérables ». Les rapports sont publics et disponibles sur le site des droits humains du Département d'État à l'adresse www.humanrights.gov.

Depuis près de vingt ans, quelques rapports comportent des références aux droits humains LGBT. Depuis le rapport de 2009, publié début 2010, les ambassades sont tenues d'inclure une section spécifique sur « les discriminations sociétales et les actes de violence reposant sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre ». Cette nouvelle section du rapport souligne les incidents touchant les personnes LGBT dans presque tous les pays : arrestations et détentions arbitraires, abus de la police, viol, meurtre, ostracisme, obstacles à la participation politique, pratiques discriminatoires en matière de santé et d'emploi, qui excluent des citoyens de la vie économique de leur pays.

Pour produire ce rapport annuel, les ambassades américaines encouragent leur personnel à contacter à la fois les sources gouvernementales et les ONG pour rassembler les informations sur les évolutions. Idéalement, la personne chargée de préparer la première ébauche du rapport devrait contacter les militants LGBT locaux ou d'autres groupes de défense des droits humains pour obtenir des renseignements sur les événements de l'année écoulée et sur les droits LGBT dans le pays. N'attendez pas l'appel de l'ambassade ; prenez les devants et contactez la personne responsable pour un obtenir rendez-vous ou envoyez-lui directement ces renseignements. Il est important de mettre ces informations entre de bonnes mains aussi tôt que possible pour qu'elles figurent dans le rapport.

Puisque presque toutes les ambassades commencent à esquisser leur rapport en septembre, essayez de fixer un rendez-vous avec la personne responsable des droits humains avant cette date. Appelez l'ambassade et demandez « le rapporteur des droits humains ». Souvent, cette personne travaille dans le service politique de l'ambassade. Si une rencontre est trop dangereuse pour vous ou votre travail sur le terrain, parlez au rapporteur au téléphone et envoyez-lui ensuite par courriel les informations sur lesquelles vous fondez votre évaluation de la situation. Les numéros de téléphone des ambassades sont disponibles sur le site du Département d'État à l'adresse www.usembassy.gov. Si vous avez des difficultés à joindre la personne

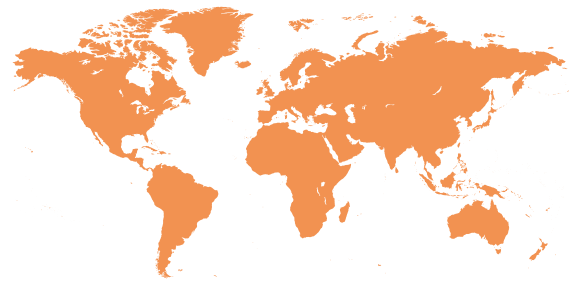
compétente, envoyez un courriel au CGE : info@globalequality.org et nous vous aiderons à nouer ce premier contact. Avec le personnel de l'ambassade et le CGE, soyez précis au sujet du type de menaces qui pèsent sur vous et sur l'importance de garder toute communication confidentielle.

Si vous pouvez rencontrer le personnel de l'ambassade, apportez des coupures de journaux, des rapports sur les droits humains LGBT et un court résumé d'une page de votre vision de la situation LGBT depuis un an (voir exemple en annexe). Depuis l'an dernier, la situation s'est-elle améliorée pour les citoyens LGBT ? S'est-elle détériorée ? Est-elle demeurée stable ? Soulignez aussi toutes les évolutions importantes. Par exemple, vous pouvez noter si le harcèlement policier ou les arrestations ont augmenté dans certaines villes ou certaines régions, si la violence a été ciblée sur un groupe LGBT particulier. Enfin, notez les cas précis (de détention, arrestation, meurtre ou d'autres violences) que vous souhaitez voir mentionnés nommément et en détail dans le rapport.

Il est important de déterminer s'il est utile ou nuisible que l'ambassade américaine cite des cas ou incidents spécifiques dans son rapport annuel. Il est souvent utile de citer dans le rapport un cas précis d'arrestation ou de violence pour prévenir les autorités locales et la communauté internationale que le gouvernement américain suit ce cas de près et le considère préoccupant sur la question des droits humains. Parfois, l'attention portée à un cas par les services diplomatiques américains peut toutefois nuire à la personne concernée et, dans des cas extrêmes, pousser les autorités locales à alourdir la sentence ou la sévérité de la détention. Vous et les autres militants LGBT êtes mieux placés pour décider s'il est préférable que le gouvernement américain cite le nom des personnes concernées dans un document public que des fonctionnaires de votre pays l'ignorent et auquel la presse fera peut-être écho. Le rapporteur des droits humains à qui vous parlerez devrait être sensible à cette question et suivre vos recommandations quant à l'inclusion de noms et détails sur un cas ou un incident. Les rapports finaux paraissent à Washington en mars ou en avril. S'il y a des ajouts de dernière minute, prévenez votre contact à l'ambassade avant cette date.

Il est important de déterminer comment vous et votre organisation pouvez utiliser le rapport du Département d'État pour accroître votre crédibilité ou donner de l'ampleur à la mobilisation locale. Certains militants utilisent la publication du rapport pour rencontrer leurs gouvernements et engager un nouveau dialogue sur des questions LGBT. Le fait que l'ambassade américaine suive votre travail peut vous faire gagner de nouveaux alliés au gouvernement, ou au moins de nouvelles occasions de partager vos revendications. Dans certains pays, des agents des affaires étrangères sont devenus des alliés inattendus des militants LGBT parce qu'ils reconnaissent que la législation locale sur LGBT a un impact sur la politique étrangère. Les experts des droits humains à l'ONU lisent également les rapports et peuvent vouloir vous rencontrer pour en discuter ou soutenir votre travail. N'ayez pas peur d'utiliser la publication du rapport pour lancer un dialogue avec les représentants locaux des Nations Unies ou avec d'autres militants des droits humains, locaux ou internationaux, qui travaillent dans votre pays.

La publication du rapport peut avoir un effet négatif sur vous ou votre travail. Quand une question LGBT locale devient une préoccupation de la politique diplomatique des États-Unis, votre gouvernement peut commencer à vous considérer comme une menace à sa légitimité, à ses priorités de développement ou de politique étrangère. Préparez-vous au meilleur et au pire car votre association est la seule à pouvoir peser les avantages et les risques. Si vous croyez que la publication du rapport vous fait risquer des abus de la part des autorités locales, restez en contact permanent avec l'ambassade américaine au moment de la publication. Dans les paragraphes qui suivent, ce guide présente les outils diplomatiques dont dispose l'ambassade pour répondre à des menaces concernant les droits humains. Les agents de l'ambassade sont les utiliseront d'autant plus facilement si vous êtes menacé à cause de votre association avec l'ambassade.

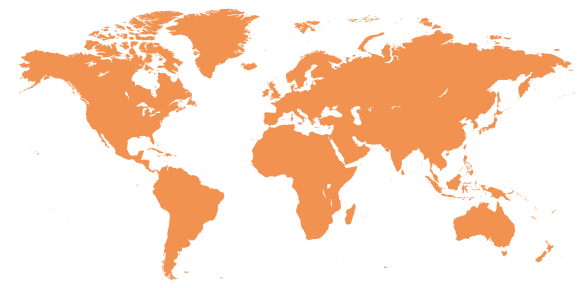


Rencontre avec le personnel diplomatique

En raison de leurs strictes exigences de sécurité, les ambassades américaines semblent souvent intimidantes et peuvent être situées hors du centre-ville. Toutefois, ne vous sentez pas gêné de rencontrer votre contact à l'ambassade. Si vous allez à l'ambassade, arrivez tôt car vous devrez peut-être faire la queue à cause des mesures de sécurité. Il est très important d'arriver à l'heure pour une réunion, car votre contact à l'ambassade ne pourra peut-être pas vous attendre si vous êtes en retard. Être ponctuel et préparé témoigne également de votre professionnalisme ; c'est le principal message à faire passer lors de votre première réunion avec un membre de l'ambassade. Si votre rencontre a lieu à l'ambassade, renseignez-vous sur les pièces d'identité à produire pour entrer dans l'enceinte.

Vous pouvez également demander à votre contact si la rencontre peut avoir lieu dans un café ou dans un autre lieu tranquille près de l'ambassade ou un endroit plus central si celle-ci est située loin du centre-ville. Cette solution peut s'avérer pratique pour vous deux et offrir un environnement plus détendu pour une première rencontre.

Le jour de votre réunion, portez des vêtements qui projettent une image sérieuse de votre travail mais qui correspondent au style d'une ONG. Les clés de la réussite de cette première rencontre ? Être professionnel, préparé et ponctuel.



Conseils pour le rapport sur les droits humains

- Il est important d'agir au bon moment : entrez en contact avec l'ambassade en juillet, août ou septembre lorsque les agents commencent à rédiger le rapport annuel sur les droits humains.
- Apportez des coupures de presse, des rapports ou d'autres preuves pour faciliter à l'ambassade la citation des cas que vous lui soumettez.
- Réfléchissez bien à votre message et préparez un court résumé présentant votre point de vue sur l'évolution annuelle de la situation des droits LGBT. Vous trouverez l'exemple d'un résumé en annexe.
- Déterminez si les cas que vous aborderez doivent rester confidentiels pour protéger les personnes ciblées ou vos sources. Prévenez clairement le personnel de l'ambassade des risques encourus et de la nécessité de préserver la confidentialité de certaines informations.
- Préparez-vous à la publication du rapport. Comment l'utiliserez-vous ?
- Préparez-vous à toute mauvaise surprise et gardez contact avec l'ambassade au moment de la publication du rapport en mars ou avril.

Réponse aux préoccupations : démarches diplomatiques et diplomatie discrète

Les représentants d'une ambassade américaine engagent régulièrement le dialogue avec le gouvernement qui les accueille sur un grand nombre de questions, y compris les droits humains. Ce dialogue peut être plus officiel quand des cas troublants ou des incidents uniques se produisent et incitent le Département d'État à Washington à lancer une « démarche ». Il s'agit d'une déclaration diplomatique formelle que l'ambassade envoie au gouvernement hôte pour soulever une question particulière. Par exemple, si un défenseur local des droits humains, y compris de la communauté LGBT, est détenu ou tué, le Département d'État peut lancer une démarche. Venue de Washington, la démarche comporte un message diplomatique plus fort et donne à l'ambassade américaine locale des arguments plus solides pour convaincre le gouvernement hôte que la question soulevée pourrait se refléter sur les relations bilatérales d'une manière inattendue.

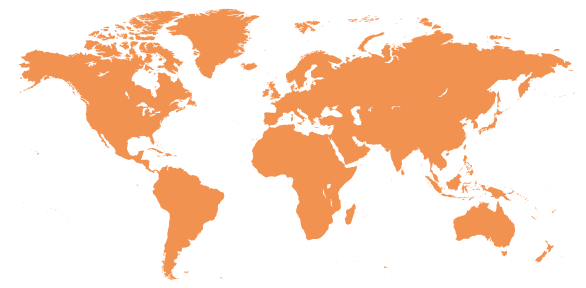
Parfois, une diplomatie discrète peut s'avérer plus efficace. Comme pour toutes les autres affaires de droits humains, quand une question LGBT devient une affaire « publique » entre les États-Unis et un autre pays, les autorités locales répondent souvent que les États-Unis essaient d'imposer leur mode de vie occidental qui, ici, s'oppose à une coutume locale ou religieuse. La situation peut alors dégénérer en accusations d'ingérence dans les affaires nationales et, lorsqu'elle porte sur la question des droits LGBT, être perçue comme une interférence néocolonialiste. Si la diplomatie discrète ne fonctionne pas, il est parfois nécessaire de recourir aux démarches diplomatiques. La diplomatie discrète est presque toujours la première étape des relations internationales et souvent l'outil le plus efficace dont dispose l'ambassade américaine.

Si l'ambassade américaine locale ou le Département d'État à Washington n'a pas soulevé une question publiquement, n'en concluez pas que les agents du gouvernement des États-Unis ne sont pas intéressés. Contactez le service politique de l'ambassade américaine de votre pays pour trouver comment présenter la question ou motiver votre gouvernement à y répondre et offrir vos services. Vous devez aussi accepter que, pour préserver l'impact en coulisses d'une action diplomatique discrète, l'ambassade américaine peut ne pas être en mesure de vous fournir des détails de ses contacts avec votre gouvernement à ce moment du processus diplomatique, ni même confirmer qu'il y a eu contacts à ce sujet (cf. chapitre 3 du guide pour savoir comment contacter l'agent de l'ambassade américaine qui s'intéressera à vos problématiques, et pour obtenir des conseils sur la marche à suivre pour les contacter).

Diplomatie publique : échange d'idées ou guerre des mots ?

Lorsqu'une ambassade américaine choisit la voie publique pour faire connaître ses griefs sur un cas particulier, que celui-ci concerne une montée des violences ou un nouveau projet de loi, elle peut le faire via un communiqué de presse ou en invitant la presse à rencontrer un porte-parole de l'ambassade. Elle aura bien évalué le moment où s'engager publiquement car la diplomatie publique risque de détériorer les relations bilatérales. Néanmoins, il est souvent important que les États-Unis s'affirment, idéalement en coordination avec des ambassades d'autres pays partageant ses vues, même si cela réduit les chances de négocier discrètement une résolution du désaccord.

Parfois, ce message public peut être remis par un membre du personnel du Département d'État à Washington en visite dans le pays. Cela confère une importance accrue au message. Vous pourrez discuter de cette option avec vos contacts à l'ambassade. De plus, l'ambassade américaine peut financer un événement public, un forum sur les droits humains ou inviter un conférencier à prendre la parole lors d'un événement diplomatique. Cela peut avoir un impact intéressant et préparer le terrain à une diplomatie discrète en coulisse sans présenter les désavantages d'une déclaration formelle. Ce type d'événements a peut également permettre à des voix locales de s'exprimer, désamorçant ainsi les affirmations selon lesquelles les États-Unis imposent leur « mode de vie homosexuel »,



Comment tirer parti d'un engagement public de l'ambassade ?

- Discutez de l'intérêt des interventions publiques avec vos contacts à l'ambassade.
- Le choix d'une intervention publique sera effectué par les supérieurs hiérarchiques de votre contact et sera influencé par diverses considérations. Si vous pensez qu'une intervention publique américaine peut vous être utile, aidez votre contact à soutenir votre cause.
- Expliquez les déclarations de l'ambassade dans la langue de votre pays, diffusez-les et commentez-les dans la presse, tout en veillant à ce que le débat porte sur les droits humains et non sur « l'impérialisme américain ».
- Proposez des partenariats créatifs à vos contacts au sein de l'ambassade américaine en prévoyant par exemple des événements publics qui ouvrent un dialogue réfléchi et constructif tout en permettant à des voix locales de s'exprimer.
- Pensez à inviter le personnel de l'ambassade à participer à des événements liés à la Marche des Fiertés ou à la Journée mondiale contre l'homophobie, ou à parrainer des débats ou activités autour de ces célébrations.
- Après avoir organisé un événement réussi lié à la Marche des Fiertés ou à la Journée mondiale contre l'homophobie, faites comprendre à vos contacts de l'ambassade que l'égalité des droits pour les personnes LGBT exige plus qu'un mois de militantisme ; élaborer d'autres événements qui pourront être organisés tout au long de l'année et peut-être même culminer lors de la Marche des Fiertés et de la Journée mondiale contre l'homophobie de l'année suivante.

Étude de cas : l'Ouganda

Les parlementaires ougandais ont présenté un projet de loi « anti-homosexualité » en octobre 2009. Ce projet prévoyait des atteintes aux droits LGBT parmi les plus graves au monde. Certaines dispositions prévoyaient la peine de mort en cas de relations entre personnes de même sexe et obligeaient les Ougandais à dénoncer les homosexuels présumés aux autorités. Ce projet, d'une intolérance inouïe, ne fut pas adopté avant la fin de la session du Parlement en 2011, mais au moment où nous imprimons ce guide, il est toujours à craindre que la loi soit adoptée dans ses grandes lignes.

La première campagne contre ce projet de loi lors de sa première présentation en 2009 a été orchestrée et gagnée par des militants ougandais. Une coalition bien organisée de la société civile a par la suite fait peser des pressions de l'extérieur : l'ambassade américaine, le Président Obama, la secrétaire d'État Hillary Clinton, le sous-secrétaire d'État aux Affaires africaines et les personnalités du Congrès ont tous publiquement déclaré leur opposition au projet de loi. Le calendrier et le calibrage de cette action publique étaient importants, tout comme le fait qu'elle ait été demandée et reprise par des militants locaux.

L'ambassade américaine s'est d'abord engagée dans une action démocratique discrète. L'ambassadeur américain en Ouganda a rencontré le Président ougandais pour lui faire part des préoccupations des États-Unis. Cette rencontre a été suivie par une démarche de Washington. Le sous-secrétaire d'État aux Affaires africaines a lui aussi rencontré le Président ougandais à plusieurs reprises pour lui transmettre un message d'opposition univoque de la part des États-Unis, qui déclarait que l'adoption du projet de loi aurait un impact réel sur les relations bilatérales et sur les investissements de développement dans le pays. Ces messages privés trouvèrent finalement un écho dans l'arène publique. Après avoir vérifié auprès de la coalition d'ONG locales s'opposant au projet de loi qu'une pression publique internationale serait utile, l'ambassade américaine en Ouganda et le Département d'État à Washington ont commencé à s'élever publiquement contre le projet de loi et à déclarer que son adoption aurait un impact sur les relations américano-ougandaises. Le sous-secrétaire d'État aux Affaires africaines a même affirmé publiquement qu'il avait l'assurance du Président ougandais que le projet de loi ne serait jamais adopté. Ces déclarations publiques ont été soigneusement pensées pour obtenir un effet maximal.

Alors que la crainte d'une adoption s'accroissait, des personnalités de premier plan sont intervenues. Lors du Déjeuner national de prière à Washington de février 2011, le Président Barack Obama et la secrétaire d'État Hillary Clinton ont fermement condamné le projet de loi. Le caractère religieux de l'événement faisait lui aussi partie du message. Le Président Obama a qualifié le projet de loi de « impensable » et « odieux ». Rappelant que les États-Unis « soutiennent les gays et les lesbiennes », Mme Clinton a souligné qu'elle avait appelé le Président ougandais pour exprimer son « intense préoccupation » au sujet de la loi. Dans ce contexte religieux, Hillary Clinton a également déclaré que « du Golfe persique à l'Asie en passant par l'Afrique, la religion est utilisée pour priver les jeunes filles et les femmes des droits humains auxquels elles ont droit et pour justifier les discriminations envers les gays et les lesbiennes, voire leur exécution. La religion est utilisée pour inscrire dans la loi l'intolérance envers la liberté d'expression et les manifestations pacifiques. » Le Sénat américain a également adopté une résolution en avril pour condamner le projet de loi ougandais et inviter tous les pays à dépénaliser les relations consentantes entre personnes de même sexe.

Il s'agit ici d'une affaire dans laquelle les militants ougandais ont aidé à établir le calendrier et les tactiques de la campagne internationale contre le projet de loi. Ils ont également contribué à élargir le débat à la détérioration des droits humains et aux manquements à la démocratie dans le pays. Ils ont en effet créé un site web, www.ugandans4rights.org, pour coordonner la lutte contre le projet de loi et le mouvement de défense des droits humains dans le pays. Ici, les États-Unis ont été invités à user de leur poids diplomatique et, grâce à la concertation avec les militants locaux et d'autres ambassades, l'engagement américain a fait la différence.

comme c'est souvent le cas lors de discussions sur les questions LGBT. Il est primordial de vous montrer créatif et de discuter d'un grand nombre d'options avec vos contacts de l'ambassade. Ce sont eux qui décideront en dernière analyse, mais votre contribution demeure essentielle.

Les réceptions annuelles pour célébrer le Jour de l'Indépendance américaine, le 4 juillet, offrent des occasions supplémentaires aux ambassades de soulever les revendications LGBT. En étant présents à la célébration du 4 juillet à l'ambassade ou dans un consulat, les défenseurs LGBT ont une occasion unique de discuter avec le personnel de l'ambassade, avec des défenseurs des droits humains à l'échelle mondiale et avec des hauts fonctionnaires du gouvernement d'accueil, qui sont presque tous invités à ces réceptions annuelles.

Les marches des Fiertés et les événements assimilés sont aussi l'occasion pour l'ambassade américaine de manifester son soutien. En 2011, en Jamaïque, l'ambassadrice américaine a écrit à un grand journal pour exprimer son soutien aux droits fondamentaux LGBT ; l'ambassade saluait ainsi la Journée internationale contre l'homophobie (IDAHO)ⁱⁱ. Toujours en 2011, la secrétaire d'État Clinton a décrit le soutien de l'ambassade américaine en Slovaquie en ces termes :

« En Slovaquie, l'an dernier, la première Marche des Fiertés du pays s'est terminée dans la violence. Cette année, le personnel de notre ambassade a donc mis les bouchées doubles pour en faire un succès. Ils ont réuni plus de 20 chefs de missions d'autres pays pour signer une déclaration publique en soutien au défilé. Ils ont tenu un débat respectueux et productif sur les droits LGBT. Et le jour de la Marche, notre ambassadeur a défilé juste à côté du maire de Bratislava en signe de solidarité. »ⁱⁱⁱ

Suivi des procès

Les représentants d'une ambassade américaine peuvent choisir d'envoyer des diplomates pour observer les procès de célèbres militants ou la comparution d'autres défenseurs des droits humains. Avant même qu'une affaire soit saisie par la justice, le personnel de l'ambassade peut faire enquête sur les raisons de la détention de certains individus ou, à certains endroits, chercher à rencontrer individuellement les détenus avant et après le procès. Au Malawi, par exemple, l'ambassade américaine a envoyé des observateurs au procès d'un jeune couple accusé d'homosexualité, qui est illégale dans ce pays. Dans le cas du meurtre récent de David Kato, militant en faveur des droits humains en Ouganda, l'ambassade américaine a envoyé des diplomates pour observer les séances de la cour contre son meurtrier présumé. Les ambassades ont également envoyé des diplomates aux funérailles de David Kato en signe de solidarité.

La présence de diplomates des États-Unis et d'ailleurs comme observateurs dans des procès importantes accroît l'attention des médias et rappelle au pays d'accueil que d'autres gouvernements suivent l'affaire et que le jugement pourrait avoir un impact sur les relations bilatérales. Elle encourage de plus les agents de la cour à respecter le processus judiciaire, puisque les observateurs d'une ambassade peuvent noter et dénoncer publiquement les violations de ce processus. Enfin, puisque l'expérience a montré que les premiers jours de détention sont les plus dangereux pour les militants des droits humains – la plupart des séances de torture et des décès ont lieu durant les premiers jours

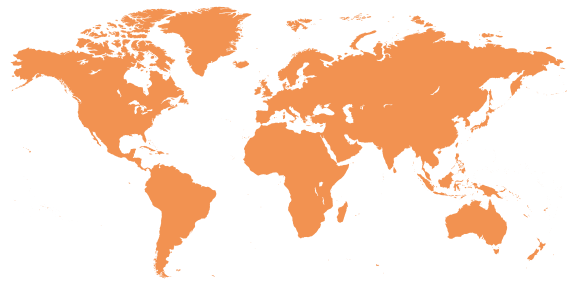
de détention –, les diplomates peuvent aussi servir de témoins crédibles de la condition physique de l'accusé lors de sa comparution initiale.

Aide d'urgence : asile et fuite

Dans une situation d'urgence, particulièrement lorsqu'il y a tout lieu de croire qu'un défenseur des droits humains connu de l'ambassade américaine craint d'être arrêté ou tué en raison de son militantisme ou de son association avec l'ambassade, il existe quelques mécanismes de protection auxquels les ambassades américaines peuvent recourir. Tout d'abord, l'ambassade américaine peut évidemment recourir à nouveau à la diplomatie discrète ou publique pour accentuer les enjeux et chercher une protection immédiate.

Pour quiconque travaille dans le domaine des droits humains, il y a une triste réalité : de nombreux défenseurs des droits humains doivent s'exiler. Le statut officiel de réfugié est régi par un traité sur droits humains que les États-Unis suivent dans toutes leurs décisions de soutien aux réfugiés. Pour être reconnu en vertu de la Convention de 1951 sur les réfugiés, une personne fuyant la persécution doit « crain[dre] avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques ». Le Département d'État et le Haut Commissariat aux Réfugiés reconnaissent tous deux que les individus craignant la persécution en raison de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre ou de leur travail en faveur des droits LGBT, sont effectivement des réfugiés selon la définition de la Convention de 1951. En vertu de cette dernière, il faut cependant que les individus soient hors de leur pays ; la protection d'un réfugié dépend donc de sa capacité à traverser la frontière pour se rendre dans un autre pays.

Dans des cas extrêmes, les ambassades américaines peuvent faciliter cet exil et aider ensuite à faire avancer le long processus d'un an durant lequel les réfugiés sont interrogés pour déterminer leur statut officiel, normalement par un représentant de l'ONU. Suit alors la relocalisation permanente, souvent au États-Unis, au Canada, aux Pays-Bas ou dans un pays scandinave si le premier pays d'asile ne peut ou veut pas offrir sa protection. Il faut comprendre, dès le départ, que le processus de demande d'asile est long et difficile. Mais c'est une possibilité de protection essentielle et souvent définitive. Pour de plus amples renseignements sur cette question complexe, veuillez contacter l'Organisation pour les réfugiés, l'asile et la migration (ORAM) à l'adresse : **www.oraminternational.org**. Vous pouvez aussi consulter la note d'orientation de l'ONU sur les demandes de reconnaissance du statut de réfugiés relatives à l'orientation sexuelle et l'identité de genre.



Suggestions pour un suivi efficace des procès

- Si vous pensez que cela sera utile, demandez à l'ambassade américaine d'envoyer des observateurs aux procès qui ont des répercussions sur les droits de l'homme.
- Demandez-vous si le personnel de l'ambassade pourrait demander au pays d'accueil de clarifier le lieu ou les conditions de détention d'un prisonnier. En raison de l'extrême vulnérabilité des personnes LGBT en prison, le suivi post-condamnation et les visites de routine du personnel de l'ambassade sont très importantes.
- Procurez à l'ambassade des renseignements détaillés sur le cas. Celle-ci sera plus à même d'agir si elle est bien informée et si elle comprend la situation.
- Assurez-vous que les observateurs de l'ambassade comprennent la situation. Si possible, offrez-leur les services d'un juriste lors de la préparation et pendant le procès pour leur expliquer la procédure et la législation.
- Envisagez la possibilité de publier un communiqué pour expliquer que des agents de l'ambassade américaine observent le procès et rappeler aux tribunaux qu'ils doivent respecter les procédures.
- Créez d'autres occasions d'accroître l'attention des médias et communiquez les commentaires des observateurs

2

Comment les ambassades américaines offrent-elles de l'aide ?

- Soutien technique
- Étude de cas : le Honduras
- Financements

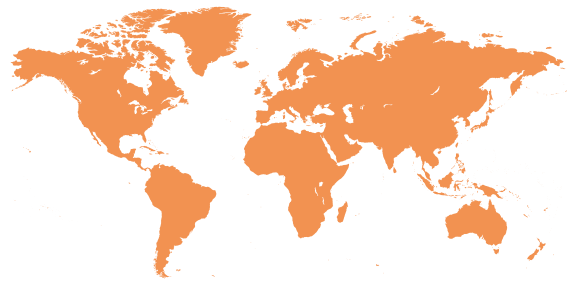
Tout militant se posera un jour la question suivante : comment puis-je obtenir des financements de l'ambassade américaine pour mon travail ? Les budgets des ambassades ont été réduits au cours des dernières années. Même les grands organismes de financement que sont l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et le programme mondial américain contre le VIH/SIDA (Plan d'aide d'urgence du Président à la lutte contre le SIDA ou PEPFAR) ont vu leurs moyens diminuer. Mais vous pouvez encore bénéficier de financements via les ambassades ou les ONG américaines partenaires. De plus, la secrétaire d'État Clinton a annoncé en décembre 2011 la création du Global Equality Fund (Fonds pour l'Égalité dans le monde) au sein du Département d'État pour soutenir les ONG qui défendent les droits humains des personnes LGBT. Ce chapitre met en lumière les partenariats actuels avec les ambassades américaines.

Soutien technique

Avant de songer au financement, pensez au soutien technique « en nature » que peut proposer une ambassade. En période de crise financière, il peut être plus facile de convaincre une ambassade américaine de vous aider d'un soutien technique plutôt que par un financement direct. Le personnel d'une ambassade peut souvent ouvrir de nouvelles perspectives et apporter une expertise technique inattendue à votre travail de terrain.

Les ambassades américaines disposent d'une panoplie d'experts avec des talents et connaissances uniques qui peuvent vous être utiles dans votre travail de défense des droits LGBT. Elles ont également accès à des fonds qui leur permettent de faire venir des artistes, des conférenciers ou des experts techniques des États-Unis pour partager des perspectives américaines et offrir le soutien technique d'institutions américaines. Par exemple, l'ambassade américaine au Honduras a fait venir des membres de la brigade criminelle pour aider à la création d'une unité spéciale chargée d'enquêter sur une vague d'assassinats ciblant la communauté LGBT. Le Département de la Justice dispose lui aussi d'une grande expérience des enquêtes et des poursuites des crimes homophobes et transphobes, qui peut être adaptée au contexte légal d'autres pays. L'ambassade américaine en Italie nous donne un exemple plus divertissant de cette possibilité d'échanges. Dans ce pays, l'ambassadeur a joué un rôle central dans la venue de Lady Gaga, qui a donné un spectacle et participé à un débat lors de l'Europride à Rome en 2011.

De plus, nos ambassades sont récemment devenues des lieux de travail plus ouverts et plus tolérants envers les Américains LGBT. Plusieurs ambassades comptent donc désormais des employés ouvertement LGBT. Bien que le travail sur les droits humains, y compris ceux des LGBT, soit la responsabilité de toute l'ambassade, le personnel LGBT peut néanmoins être plus motivé pour donner de son



Étude de cas : le Honduras

Lors d'une déclaration de la Maison Blanche en janvier 2011, le Président Obama a souligné l'augmentation alarmante des meurtres à caractère homophobe au Honduras. Dans cette intervention, il invitait le gouvernement du Honduras à « enquêter sur ces tueries et mettre les meurtriers face à leurs responsabilités ». L'ambassade américaine au Honduras a prêté une grande attention à cette affaire et a travaillé avec zèle pour braquer les projecteurs sur ces meurtres. Elle a travaillé en étroite collaboration avec le gouvernement du Honduras pour créer une unité spéciale pour les victimes, spécialisée dans l'enquête et les poursuites dans les affaires de crimes homophobes. L'ambassade a fait venir deux experts des États-Unis, un procureur et un commissaire, pour mettre en place cette unité. En outre, elle a parrainé la visite d'un militant américain qui lutte contre violence au sein des communautés d'immigrants LGBT aux États-Unis. Celui-ci a passé une semaine avec des militants LGBT locaux et a attiré l'attention des médias en participant à plusieurs émissions télévisées nationales.

temps ou faire partager son expertise hors de ses horaires de travail pour faire avancer le travail de votre ONG, particulièrement en soirée ou en fin de semaine. Il existe également une association des employés LGBT transversale au Département d'État (Gays and Lesbians in Foreign Affairs Agencies – www.glifaa.org). Si vous envoyez un courriel à des membres du GLIFAA, ils pourront peut-être vous mettre en contact avec un employé LGBT de l'ambassade américaine locale, qui pourrait s'intéresser à rencontrer votre organisme ou même faire du bénévolat.

Financements

Emergency Human Rights Defender Funds : en 2009, le Département d'État a annoncé la création d'un fonds d'aide d'urgence aux défenseurs des droits humains qui pourraient être mis danger par leur travail sur des dossiers LGBT. Ce fonds offre des subventions peu élevées pour couvrir des frais médicaux, légaux, de sécurité ou de relocation lors de situations urgentes. Les demandes sont examinées rapidement, ce qui témoigne qu'il s'agit d'un financement d'urgence, mais le processus prend tout de même au moins une semaine en raison des vérifications de sécurité. La personne chargée des droits humains dans la section politique de l'ambassade peut aider à lancer une demande. Actuellement, ce fonds est en cours de réorganisation et sera relancé avec des critères semblables sous le nom « Dignity for All » à la fin 2012.

Lifeline – Embattled NGOs Assistance Fund : Les États-Unis et douze autres gouvernements ont créé en 2011 un fonds de 4 millions de dollars pour appuyer les ONG « en difficulté ». Ce fonds est géré par CIVICUS, FORUM-ASIA, Freedom House, Front Line, l'International Center for Not-for-Profit Law, People in Need et le Centre Suédois de l'international Libérale. Il est conçu « pour offrir une aide d'urgence aux ONG en difficulté afin de couvrir leurs besoins de matière de : représentation légale, appels et suivis lors d'un procès, dépenses médicales suite à des agressions, frais de transport pour les visites aux membres incarcérés et frais de remplacement du matériel endommagé ou confisqué suite à un harcèlement ». Il peut aussi financer des campagnes de sensibilisation à l'environnement hostile dans lequel baignent les ONG et aux obstacles qui entourent leur liberté d'association.

Fonds d'ambassades locales : Quelques ambassades ont de petits programmes de financement qui peuvent parfois soutenir les initiatives en faveur des droits LGBT, particulièrement pour des activités de sensibilisation publique. Les ambassades américaines à la Jamaïque et en Mongolie, par exemple, ont offert de petites subventions à des ONG locales pour financer des encarts dans la presse locale destinés à promouvoir la tolérance envers les personnes LGBT. Ces fonds sont cependant très limités, Vérifiez-donc toujours que l'ambassade américaine de votre pays a accès à ces fonds.

Parrainage d'événements locaux : Comme nous l'avons évoqué plus tôt, les ambassades américaines sont souvent prêtes à financer et participer à des événements liés à la Marche des Fiertés, à la Journée mondiale contre l'homophobie, à des festivals locaux de films LGBT ou à des conférences sur les droits humains. Un grand nombre d'ambassades tiennent des réceptions pour célébrer le Mois de la Fierté en juin et rendre hommage aux militants LGBT. Il faut toutefois se montrer prudent. Par exemple, une réception sur la Fierté gay à l'ambassade américaine au Pakistan en 2011 a reçu des réactions négatives de la part des médias locaux et des groupes islamiques conservateurs qui se sont insurgés contre le « terrorisme culturel américain ». Si vous demandez le soutien d'une ambassade américaine, veuillez discuter avec vos contacts de la publicité à lui donner.

U.S. Agency for International Development (USAID) : USAID, le principal organisme de développement au États-Unis, offre un vaste soutien à plusieurs pays en voie de développement dans le cadre de programmes destinés à améliorer la situation économique, la formation professionnelle, à promouvoir les réformes législatives et à renforcer les capacités des ONG. Les subventions d'USAID

sont souvent élevées, et en raison de la complexité de la comptabilité, elles sont généralement versées à des grandes ONG internationales capables de gérer des budgets de plusieurs millions de dollars. Ces grandes ONG internationales doivent généralement veiller à ce que les fonds soient orientés vers des ONG locales. Sous la présidence de Barack Obama, USAID a annoncé sa décision de soutenir directement des groupes locaux. En juin 2011, USAID a également annoncé la création d'un nouveau poste de coordinateur LGBT pour veiller à ce que les organismes et les personnes LGBT aient l'occasion de bénéficier de tout l'éventail des programmes de développement d'USAID. Si vous êtes dans un pays où notre ambassade dispose d'une présence de USAID, demandez à la personne responsable des droits humains à l'ambassade si il ou elle peut vous présenter au personnel d'USAID ; ils auront peut-être des idées sur les programmes dont votre organisme pourrait bénéficier, même s'il ne s'agit pas d'initiatives LGBT.

President's Emergency Plan for AIDS Relief (PEPFAR) : Le PEPFAR témoigne de l'effort historique des États-Unis pour répondre à l'épidémie globale de VIH/SIDA. Ce programme, qui est le plus grand investissement international jamais consenti par un pays pour combattre une maladie, a été autorisé par le Congrès en 2008, à dépenser 48 milliards de dollars américains au cours des cinq années à venir pour combattre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme dans le monde. En mai 2011, PEPFAR a publié une note d'orientation pour aider ses administrateurs à intervenir en matière de développement de la santé de façon à répondre aux besoins spécifiques des hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes (MSM) iv. La note passe en revue les meilleurs moyens d'identifier et de desservir les communautés MSM. Elle souligne aussi que « les programmes de prévention, de soin et de traitement de PEPFAR devraient être menés d'une manière conforme à la politique du Département d'État en matière de droits humains, qui vise l'élimination de la discrimination et de la violence fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre ». La note souligne que ces valeurs peuvent être favorisées en installant les services de prévention pour ce public dans des environnements qui offrent des services sociaux ou de soutien légal plus larges aux communautés MSM.

Bien qu'un large pourcentage des financements de PEPFAR soit attribué aux soins médicaux directement liés au VIH/sida selon les recommandations de 2011 sur les MSM, cela devrait ouvrir aux groupes LGBT de nouvelles opportunités de travailler avec les administrateurs de PEPFAR pour promouvoir un paysage social et législatif favorable aux personnes LGBT, ce qui est une composante essentielle de la politique mondiale de santé des États-Unis. Encore une fois, si vous êtes dans un pays qui bénéficie du financement de PEPFAR, demandez à votre contact chargé des droits humains à l'ambassade si il ou elle peut vous présenter aux contacts PEPFAR (qui peuvent faire partie de l'équipe USAID) afin de vérifier si votre association peut bénéficier des programmes PEPFAR existants ou y participer, même si ces programmes ne sont pas d'abord axés sur des initiatives LGBT.

De plus, en raison de la nouvelle importance accordée aux MSM, renseignez-vous sur les programmes financés par PEPFAR dans votre pays, particulièrement ceux mis en œuvre par des organismes locaux ou groupes religieux dont le message est axé sur l'abstinence, ce qui ne serait pas « conforme à la politique du Département d'État en matière de droits humains, qui vise l'élimination de la discrimination et de la violence fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre ». Signalez-les à l'ambassade américaine de votre pays locale ou contactez directement le CGE à ce sujet : info@globalequality.org.

International Visitor Programs : Les programmes de visiteur international du Département d'État sont conçus pour créer renforcer la coopération entre les États-Unis et les autres pays grâce à de courtes visites aux États-Unis organisées spécialement à l'attention des personnalités actuelles ou en devenir, y compris les personnalités des ONG. Ces visites traduisent l'intérêt professionnel des visiteurs

internationaux et appuient les objectifs de la politique étrangère des États-Unis. Les subventions accordées aux visites internationales sont choisies chaque année par les ambassades américaines du monde entier ; il est donc important de faire connaître votre désir d'être choisi aux agents des services politique, économique et public de nos ambassades. Un militant LGBT ougandais a participé à un de ces programmes en juillet 2010. Le Département d'État a annoncé sa visite en déclarant que :

« Un des militants des droits humains le plus éminent et franc de l'Ouganda... visite les États-Unis sous les auspices du Programme de visiteur international du Département d'État américain pour examiner la revendication gay, lesbienne, bisexuelle et transgenre (LGBT)... [Elle] discutera avec des membres d'organismes gouvernementaux, des organismes non gouvernementaux, des groupes religieux et les médias, de même qu'avec des représentants gouvernementaux locaux et fédéraux. En retour, elle s'adressera à des interlocuteurs américains et au grand public pour aborder la situation des droits de l'homme et les défis que doit relever la communauté LGBT en Ouganda. »^v

Le Département d'État a également organisé divers courts programmes de visites aux États-Unis par des militants LGBT qui se trouvaient déjà dans le pays pour d'autres raisons afin de leur donner la possibilité d'étendre leur séjour d'engagement et d'apprentissage auprès de militants LGBT aux États-Unis.

3

Comment les ambassades sont-elles organisées ?

Qui devez-vous contacter et pour quoi ?

- Les fonctions d'une ambassade
- Les bureaux clés et les agents clés d'une ambassade
- Étude de cas : l'Albanie

Nos plus grandes ambassades peuvent compter des centaines d'employés chargés des affaires diplomatiques, économiques et consulaires. Les diplomates américains sont mutés tous les deux ou trois ans ; à cause de cette rotation, il est difficile de rester en contact avec le personnel. D'autres membres du personnel sont recrutés sur place et restent en poste plus longtemps. En raison de la complexité de cette structure organisationnelle, il est important d'investir dans des relations personnelles avec plusieurs agents de l'ambassade, américains et locaux. Pour ce faire, il faut comprendre qui sont vos interlocuteurs dans les divers services de l'ambassade, et quelles questions vous pouvez aborder avec eux.

Ambassadeur américain : Les ambassadeurs bilatéraux sont à la tête de leur ambassade et représentent le Président des États-Unis. Un ambassadeur coordonne le travail de tous les autres agents et organismes gouvernementaux américains dans son pays d'affectation. L'ambassadeur est aussi une personnalité importante qui assiste régulièrement à des réunions et événements publics. Vous pouvez inviter l'ambassadeur à prendre la parole ou inaugurer une conférence LGBT, une liée à la Marche des Fiertés, un festival de cinéma ou tout autre événement culturel. Certains ambassadeurs tiennent parfois des réceptions diplomatiques pour des militants LGBT à l'ambassade ou à leur résidence officielle. Lorsque l'ambassadeur n'est pas disponible, le numéro 2 de l'ambassade est le **Chef adjoint de mission** (ou DCM /Deputy Chief of Mission). Celui-ci assume alors le rôle de représentation qui incombe normalement à l'ambassadeur. Il est inutile d'essayer de contacter en premier lieu l'ambassadeur et le DCM. Ceux-ci ont un agenda chargé et ne peuvent se permettre de s'arrêter sur une cause isolée. Ils demeurent cependant essentiels pour gérer une situation urgente ou réagir en cas de tensions croissantes au sujet des droits humains.

Bref guide des fonctions d'une ambassade américaine

Rapports et suivis sur les droits humains : Les ambassades comptent un ou plusieurs agents dont le rôle est de réagir à des situations urgentes où les droits humains sont menacés et de gérer leur suivi. Le rôle des agents politiques est de suivre les politiques intérieures et extérieures du pays hôte et de promouvoir les intérêts politiques américains, ce qui inclut les priorités américaines en matière de droits humains. Ces agents seront souvent votre principal contact à l'ambassade ; l'agent politique est souvent la personne chargée d'écrire le rapport annuel sur les droits humains. Rencontrez l'agent qui rédige ce rapport ; s'il ne s'agit pas d'un agent politique, cherchez à rencontrer l'agent politique chargé des questions de droits humains.

Événements publics, médias et échanges : Presque toutes les ambassades emploient un ou plusieurs agents de communication dont le travail consiste à coopérer de près avec la presse locale pour promouvoir les perspectives et priorités américaines. Ceux-ci peuvent aborder les questions LGBT dans le contexte du message plus large de l'ambassade sur les droits humains et travailler avec d'autres membres du personnel pour inclure les préoccupations LGBT dans des événements publics qui soulignent les priorités de l'ambassade en matière de droits humains, d'économie ou de

réformes législatives. Ils peuvent aussi aider à organiser des échanges vers et depuis les États-Unis ou à promouvoir des liens avec les institutions culturelles et éducatives ou avec d'autres faiseurs d'opinion.

Égalité au travail : La majorité des grandes entreprises américaines ont maintenant des politiques visant à promouvoir la diversité, y compris la diversité LGBT, dans leurs bureaux aux États-Unis. Comme celles-ci envoient leurs employés à l'étranger, certains promeuvent la diversité et l'égalité sur leur lieu de travail auprès des agents locaux et travaillent dans certains cas avec les ambassades américaines pour faire avancer leur cause. Bien que l'ambassade ne comporte pas de service chargé des questions d'égalité sur le lieu de travail, elle peut travailler avec les Chambres de commerce américaines locales pour soulever la question de la diversité LGBT auprès des responsables du pays d'accueil, comme il est souvent le cas sur d'autres sujets commerciaux. Nous vous encourageons à soulever la question de l'égalité au travail auprès de l'ambassade et à lui demander de discuter de ce dossier lors de dialogues bilatéraux plus vastes portant sur le commerce, la politique économique et l'accès aux marchés.

Visas : Les agents consulaires de chaque ambassade émettent des visas et facilitent les déplacements de citoyens du pays d'accueil aux États-Unis. Les agents consulaires doivent suivre des procédures d'immigration strictes qui rendent souvent difficile à un jeune militant LGBT (voire à d'autres citoyens) ayant peu de moyens financiers de voyager aux États-Unis. Ils doivent également effectuer des vérifications de sécurité pour les demandes de visa, qui sont obligatoires depuis le 11-Septembre. Le processus pour obtenir un visa américain est difficile, souvent intimidant, et plusieurs demandeurs de visa gardent une frustration et parfois même un sentiment d'humiliation face aux questions que les agents consulaires doivent leur poser. Ces agents suivent simplement un protocole strict nécessaire à l'émission de visas. En tant qu'ONG américaine, nous sommes sensibles aux difficultés de ce processus et aux tensions qu'il crée tant pour nos confrères des ONG que pour nos associés travaillant dans les ambassades et consulats américains. Le processus de demande de visa américain est difficile car le monde dans lequel nous vivons l'est également. Pour de plus amples renseignements sur les demandes de visas et sur les documents à présenter, consultez cette page sur le site du Département d'État : http://travel.state.gov/visa/visa_1750.html.

Étude de cas : l'Albanie

En 2009, grâce à l'aide de deux employées lesbiennes de l'ambassade américaine à Tirana, de jeunes militants ont créé une organisation LGBT en Albanie. À cette époque, il n'y avait en Albanie ni mouvement LGBT, ni personnalités ouvertement LGBT, ni bars ou lieux de rencontre LGBT. Les questions LGBT étaient passées sous silence lors du débat public.

Une des premières initiatives de cette nouvelle organisation, nommée Aleanca, a été sa collaboration avec d'autres ONG travaillant sur les droits humains et avec l'ambassade néerlandaise pour organiser la Journée mondiale contre l'homophobie. À la demande d'Aleanca, l'ambassadeur américain et un membre ouvertement gay de l'ambassade ont pris la parole lors d'un forum sur des questions LGBT. L'ambassadeur a également publié une déclaration dans un des quotidiens albanais pour soutenir la Journée mondiale contre l'homophobie. Les efforts de la communauté diplomatique et de l'ambassadeur ont fait une grande publicité à la Journée mondiale contre l'homophobie ainsi qu'à Aleanca, et ont offert un soutien de premier plan aux défenseurs des droits des personnes LGBT dans le pays.

Encouragés par ce premier succès, Aleanca et l'ambassade américaine ont intensifié leur collaboration. À l'occasion de la Journée du Coming Out, en octobre, le bureau des affaires publiques a invité un ancien élu américain ouvertement gay pour aborder les questions LGBT et soutenir une éventuelle législation anti-discrimination grâce à des apparitions publiques et des réunions avec des responsables gouvernementaux. L'ambassade a parrainé la diffusion publique du film Harvey Milk et invité des contacts gouvernementaux et d'ONG. Pour préparer cette semaine d'activités, Aleanca a demandé et obtenu une formation en communication de la part du bureau des Affaires publiques.

En 2011, Klodian Çela a participé à Big Brother Albanie, une émission de télé-réalité très regardée, et a choisi de faire son coming-out. Cette révélation, première du genre en Albanie, a entraîné de vastes manifestations publiques contre lui et des menaces de mort. À la demande d'ONG de défense des droits humains et d'ONG LGBT, les ambassadeurs américain et néerlandais ont soutenu publiquement M. Çela et sévèrement condamné les appels à la violence. L'ambassadeur américain s'est alors rendu dans le village de M. Çela et a rencontré personnellement ce dernier ainsi que sa famille. L'attention accordée par diplomates de premier plan a renforcé la sécurité de M. Çela et a mené le débat sur le terrain des droits de l'homme. La secrétaire d'État Hillary Clinton a parlé de Klodian Çela dans l'un de ses discours afin d'illustrer ce que peut faire une ambassade pour défendre l'engagement des États-Unis envers les droits LGBT, et donc les droits humains.

En 2011, Aleanca a commencé à axer son action sur la lutte contre la violence envers les personnes LGBT et a demandé l'aide des experts de l'exécutif auprès de l'ambassade américaine pour sélectionner un agent de la police nationale et l'inviter à assister à une formation internationale sur les questions LGBT. Les leaders d'Aleanca, le policier et les agents de l'ambassade ont ensuite créé un module de formation axé sur les questions LGBT inclus dans la formation des agents de la Police nationale albanaise et parrainé par l'ambassade.

Aleanca continue d'utiliser ses relations avec différents services et employés de l'ambassade américaine, y compris le service des affaires publiques, le service politique et le service économique, les conseillers juridiques et le Peace Corps, pour créer un mouvement LGBT albanais. Les membres de l'ambassade américaine, gays et hétéros, ont compris que la défense des droits LGBT est essentielle au but principal de l'ambassade, qui consiste à renforcer la démocratie et l'engagement en faveur des droits humains en Albanie. Invitations à la célébration du 4 juillet, engagement d'un bénévole du Peace Corps au sein de l'organisation, sessions de planification stratégique facilitées par des bénévoles de l'ambassade, soutien diplomatique de premier plan : le partenariat entre Aleanca et l'ambassade américaine continue à offrir à l'organisation une aide précieuse et donne à l'ambassade une occasion de s'engager effectivement sur des questions LGBT et de défendre les droits de l'homme en Albanie.

4

Comment demander de l'aide ?

- Comment retenir l'attention ?
- Comment formuler votre demande pour que l'ambassade vous écoute ?

Nous vous encourageons à considérer les ambassades américaines comme des partenaires pour faire avancer les droits fondamentaux de tous, y compris ceux de la communauté LGBT. Depuis 2009, les ambassades américaines sont encouragées à mieux communiquer et à être plus actives sur ce sujet. Nous avons remarqué un net changement d'attitude de leur part depuis cette date. Cependant, le temps dont dispose le personnel de l'ambassade n'est pas infini et leur charge de travail est lourde. Le meilleur point de départ pour vous est certainement d'entrer en contact avec l'ambassade en développant une relation amicale mais professionnelle qui vous permettra de mettre à profit les opportunités qui pourraient se présenter au cours de l'année.

Il est important de reconnaître, bien entendu, que votre organisation ne sera pas la seule à retenir l'attention de l'ambassade. Les ambassades travaillent simultanément sur des dizaines de dossiers nécessitant une intervention américaine et de priorités administratives qui peuvent entraîner des retards. Les intérêts et la personnalité des agents peuvent aussi entrer en jeu. Ce n'est pas parce qu'un agent s'intéresse à votre organisme ou à vos préoccupations qu'un autre le fera.

Votre meilleure chance de retenir l'attention est d'ancrer vos demandes dans des concepts familiers au personnel diplomatique : le nécessaire soutien américain à l'égalité, au respect du droit, à la paix et au renforcement des sociétés afin de garantir le respect des droits de chacun et l'accès aux libertés fondamentales de réunion, d'association, d'expression et de parole. Les Américains considèrent tous ces éléments comme le fondement de toute société démocratique. En souscrivant à ces objectifs fondamentaux de la diplomatie américaine, vous augmentez les chances que vos préoccupations soient entendues et que l'ambassade y réagisse. (Lire en annexe l'exemple d'une demande rédigée en ces termes.)

Soulignez également l'impact négatif des problèmes rencontrés par les personnes LGBT sur la cohésion de votre pays au sens large. Quand les personnes LGBT et les autres minorités sont marginalisées économiquement et exclues de la participation à la société, le tissu social du pays ne peut que se détériorer. Ignorer les besoins sanitaires spécifiques aux personnes LGBT parce que les relations sexuelles entre personnes de même sexe sont criminalisées influe sur la santé publique. Et lorsque vos voix LGBT sont ignorées ou muselées, l'engagement démocratique de votre pays ne peut qu'être mis en doute. Ces arguments sont des atouts primordiaux lors de vos contacts avec l'ambassade.

Enfin, ciblez vos demandes. Il sera beaucoup plus facile de convaincre l'ambassade d'agir si vous pouvez montrer que votre demande est bien fondée et réaliste. Cherchez-vous à discuter d'une question avec le gouvernement du pays d'accueil ? Expliquez à votre interlocuteur qui contacter et qui éviter et où l'action doit être menée au sein du gouvernement. Vous demandez une aide financière ? Ne demandez pas un montant trop élevé pour indiquer que vous comprenez les limites des capacités de financement de l'ambassade et présentez une demande bien structurée et un engagement de résultats. Vous désirez une déclaration publique ? Encore une fois, faites le lien entre votre dossier et les valeurs et principes américains, tout en soulignant que votre requête s'inscrit dans la mission de l'ambassade ou du consulat.

Le partenariat entre les groupes LGBT, les ambassades américaines et les autres postes diplomatiques préoccupés par l'égalité est un territoire largement inexploré. À l'aide de ce guide, saisissez ces opportunités. Nous attendons de recevoir des nouvelles des résultats positifs dans votre pays.

5

Annexes

- Hillary Clinton : « Libres et égaux en dignité et en droits »
- Déclarations de hauts fonctionnaires américains
- Résolution du Congrès américain condamnant le projet de loi anti-homosexualité
- Exemple de courriel/lettre au diplomate chargé des droits humains
- Exemple de rapport au diplomate chargé des droits humains

Hillary Clinton : « Libres et égaux en dignité et en droits »

**Allocution de la secrétaire d'État Hillary Rodham Clinton
Palais des Nations, Genève (Suisse), le 6 décembre 2011**



photo by Eric Bridiers / State Department

Bonsoir. C'est pour moi un grand honneur et un vif plaisir que d'être parmi vous. Je tiens à remercier le directeur général Tokayev et Mme Wyden ainsi que d'autres ministres, ambassadeurs, excellences et partenaires de l'ONU.

Ce week-end, nous célébrerons la Journée des droits de l'homme, l'anniversaire de l'une des grandes réalisations du siècle dernier. À partir de 1947, des délégués de six continents se consacrèrent à la rédaction d'une déclaration devant incarner les libertés et droits fondamentaux des peuples, en tous lieux. Dans le sillage de la Deuxième Guerre mondiale, beaucoup de pays plaidèrent pour l'adoption d'un texte de cette nature, soucieux qu'ils étaient tant de prévenir la perpétration de futures atrocités que de protéger l'humanité et la dignité inhérentes à tous les peuples.

Les délégués se mirent donc au travail. Ils passèrent des milliers d'heures à discuter, à rédiger, à relire, à réviser, à réécrire.

Ils incorporèrent les suggestions et les révisions émanant de gouvernements, d'organisations et de particuliers du monde entier.

Et à trois heures du matin le 10 décembre 1948, au bout de près de deux années passées à rédiger et d'une dernière longue nuit à discuter, le président de l'Assemblée générale de l'ONU soumit le texte final à un vote. Quarante-huit pays votèrent pour, huit s'abstinrent, aucun ne vota contre, et ainsi naquit la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle proclame une idée simple et puissante, à savoir que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.

Cette Déclaration fait clairement ressortir que ce ne sont pas les gouvernements qui confèrent ces droits. Tout le monde les acquiert à la naissance. Peu importe le pays où l'on vive, l'identité de ceux qui nous dirigent ou même notre identité personnelle. Parce que nous sommes des êtres humains, nous avons des droits. Et parce que nous avons des droits, les gouvernements sont tenus de les protéger.

Au cours des 63 années qui se sont écoulées depuis l'adoption de la Déclaration, beaucoup de pays ont réalisé de gros progrès pour ce qui est de faire des droits de l'homme une réalité de l'humanité. Petit à petit, on a vu tomber les barrières qui empêchaient les individus de jouir de la pleine mesure de la liberté, de la pleine mesure de la dignité et de la pleine mesure des bienfaits qui appartiennent à l'humanité.

Dans bien des endroits, les lois racistes ont été abrogées. Les pratiques juridiques et sociales qui reléguaient les femmes au rang de citoyennes de seconde classe ont été abolies. Les minorités religieuses ont obtenu de pratiquer librement leur foi.

Dans la plupart des cas, ces acquis n'ont pas été faciles à obtenir. Des gens se sont battus, ils se sont organisés, ils ont fait campagne sur les places publiques et dans des espaces privés pour changer non seulement les lois, mais aussi les cœurs et les esprits. Et grâce à l'action de générations entières, des millions d'individus dont le quotidien était naguère limité par l'injustice sont aujourd'hui en mesure de vivre plus librement et de participer plus pleinement à la vie politique, économique et sociale de leur pays.

Comme vous le savez tous, il reste encore beaucoup à faire pour concrétiser cet engagement, cette réalité et ces progrès pour tout le monde. Aujourd'hui, je voudrais vous parler du travail qui nous reste à accomplir pour protéger une catégorie de personnes encore privées de leurs droits fondamentaux dans trop d'endroits à travers le monde d'aujourd'hui.

À bien des égards, elles forment une minorité invisible. Elles sont arrêtées, tabassées, terrorisées, exécutées même. Beaucoup sont traitées avec mépris et violence par leurs compatriotes, tandis que les autorités chargées de les protéger détournent leur regard ou, trop souvent, participent aux mauvais traitements qui leur sont infligés. Elles se voient privées des possibilités de travail et d'éducation, chassées de leur foyer et de leur pays et contraintes de dissimuler leur nature, voire de la nier, pour se protéger.

Je parle des homosexuels, des lesbiennes, des bisexuels et des transsexuels - des êtres humains nés libres et qui se sont vu donner, conférer l'égalité et la dignité, et qui ont le droit de les revendiquer. C'est bien l'un des derniers défis de notre époque en matière de droits de l'homme.

J'aborde ce sujet sachant pleinement que le bilan de mon propre pays sur ce thème est loin d'être parfait. Jusqu'en 2003, c'était encore un crime dans certains endroits. Beaucoup d'Américains

LGBT ont été en butte à des violences et au harcèlement. Pour certains d'entre eux, y compris beaucoup de jeunes, le harcèlement psychologique et l'exclusion font partie de leur quotidien. Les États-Unis, comme tous les pays, ont encore du pain sur la planche pour protéger les droits de l'homme sur leur territoire.

Je sais bien que cette question est délicate pour beaucoup de gens et que les obstacles à la protection des droits de l'homme de la communauté LGBT sont ancrés dans des convictions personnelles, politiques, culturelles et religieuses profondes. Je m'adresse donc à vous avec respect, compréhension et humilité. Même s'il n'est pas facile de progresser dans cette voie, nous ne pouvons pas pour autant tarder à agir.

Dans cet esprit, donc, je veux soulever les questions difficiles et importantes auxquelles nous devons nous attaquer ensemble pour parvenir à un consensus mondial qui tienne compte des droits fondamentaux de tous les membres de la communauté LGBT, en tous lieux.

La première question touche le cœur du sujet. D'aucuns avancent que les droits des homosexuels et les droits de l'homme sont deux affaires séparées et distinctes. En fait, ils ne font qu'un.

Évidemment, il y a 60 ans, les gouvernements qui rédigèrent et adoptèrent la Déclaration universelle des droits de l'homme n'avaient pas réfléchi à la manière dont elle s'appliquait à la communauté LGBT.

Ils n'avaient pas pensé non plus à la manière dont elle s'appliquait aux populations autochtones ou aux enfants ou aux handicapés ou aux autres groupes marginalisés.

Or au cours des 60 dernières années, nous avons fini par comprendre que les membres de ces groupes avaient droit à la pleine mesure de la dignité et des droits parce que, au même titre que tout le monde, ils partagent une humanité commune.

Cette prise de conscience ne s'est pas produite du jour au lendemain. Elle a évolué au fil du temps et, ce faisant, nous avons compris que nous honorions des droits qui avaient toujours existé, au lieu d'en créer de nouveaux ou spécialement pour ces personnes. Tout comme le fait d'être une femme ou d'appartenir à une minorité raciale, religieuse, tribale ou ethnique, le fait d'être LGBT ne vous rend pas moins humain. Voilà pourquoi les droits des homosexuels sont des droits de l'homme, et les droits de l'homme ceux des homosexuels.

Les droits de l'homme sont bafoués quand des gens sont battus ou tués en raison de leur orientation sexuelle, ou parce qu'ils ne se conforment pas aux normes culturelles imposant ce à quoi les hommes et les femmes doivent ressembler ou comment ils doivent se comporter. Les droits de l'homme sont bafoués quand des gouvernements déclarent l'homosexualité illégale ou laissent impunis ceux qui font du mal aux homosexuels. Les droits de l'homme sont bafoués quand des lesbiennes ou des transsexuelles sont soumises à des viols dits de correction ou qu'elles se font infliger des traitements hormonaux, quand des homosexuels se font assassiner après des appels publics à la violence contre eux ou quand ils sont contraints de fuir leur pays et de demander l'asile ailleurs pour avoir la vie sauve.

Et les droits de l'homme sont bafoués quand des soins d'importance vitale sont refusés à des personnes parce qu'elles sont homosexuelles, ou quand l'accès égal à la justice leur est refusé parce qu'elles sont homosexuelles ou quand la place publique leur est interdite parce qu'elles sont homosexuelles. Peu importe notre aspect, nos origines ou notre identité : nos droits fondamentaux et la dignité humaine nous appartiennent à tous.

La seconde question est celle de savoir si l'homosexualité est le fait d'une région particulière du monde. Certaines personnes semblent penser qu'il s'agit d'un phénomène occidental et que, partant, ceux qui vivent en dehors de l'Occident ont un motif pour le rejeter. En réalité, les homosexuels naissent et ont leur place dans toutes les sociétés du monde. Ce sont des gens de tous âges, de toutes races et de toutes religions. Ils sont médecins et enseignants, agriculteurs et banquiers, soldats et athlètes. Que nous le sachions ou non ou que nous le reconnaissons ou non, ce sont des membres de notre famille, nos amis et nos voisins. Être gay n'est pas une invention occidentale. C'est une réalité de l'humanité.

Et protéger les droits de l'homme de tous les gens, gays et hétérosexuels, n'est pas le seul fait des gouvernements occidentaux. La constitution de l'Afrique du Sud, rédigée après le démantèlement de l'apartheid, protège l'égalité de tous les citoyens, y compris des homosexuels. En Colombie et en Argentine, les droits des gays bénéficient également de la protection de la loi. Au Népal, la Cour suprême a décrété que l'égalité des droits s'appliquait aux citoyens LGBT. Le gouvernement de la Mongolie s'est engagé à faire adopter de nouvelles lois contre la discrimination envers les homosexuels.

D'aucuns s'inquiètent que la protection des droits de l'homme de la communauté LGBT ne soit un luxe que seules les nations riches peuvent se permettre. Mais en fait, quel que soit le pays, il y a un prix à payer quand on ne protège pas ces droits, quand la maladie et la violence coûtent la vie à des individus tant gays qu'hétérosexuels, quand des voix et des opinions sont réduites au silence alors qu'elles pourraient enrichir les communautés, et quand des projets d'entreprise ne se concrétisent jamais parce que le hasard veut que leurs auteurs soient gays.

Des coûts sont assumés chaque fois qu'un groupe est traité en inférieur, qu'il s'agisse de femmes, de minorités raciales ou religieuses, ou de gays, de lesbiennes, de bisexuels ou de transgenres. L'ancien président Mogae du Botswana a récemment noté qu'aussi longtemps que les individus LGBT seraient relégués dans l'ombre, il ne saurait y avoir de programme de santé publique efficace contre le VIH et le sida. Et cela est tout aussi vrai par rapport aux autres défis.

Le troisième problème, et peut-être celui qui est le plus difficile, est celui des valeurs religieuses ou culturelles dans lesquelles certains se drapent pour bafouer ou pour ne pas protéger les droits des LGBT. Cela n'est guère différent de la justification invoquée pour les pratiques violentes exercées à l'égard des femmes telles que les crimes d'honneur, l'immolation des veuves ou la mutilation génitale féminine. Certains défendent encore ces pratiques dans le cadre des traditions culturelles, mais la violence contre les femmes n'est pas culturelle : elle est criminelle - de même, l'esclavage qui autrefois était justifié au nom de Dieu est maintenant honni comme il se doit en tant que violation immorale des droits de l'homme.

Dans chacun de ces cas, nous avons appris qu'aucune pratique ou tradition ne peut éclipser les droits de l'homme qui nous appartiennent à tous.

Et cela s'applique aussi aux LGBT, qu'il s'agisse de la violence qui leur est infligée, de la criminalisation de leur statut ou comportement, de leur expulsion de leur famille et de leur communauté, ou de l'acceptation tacite ou explicite de leur exécution.

Il est bon de noter évidemment qu'il est rare qu'une tradition culturelle ou un enseignement religieux s'avère incompatible avec la protection des droits de l'homme. En effet, notre religion et notre culture sont sources de compassion et d'inspiration à l'égard de nos concitoyens de toute la planète. Ceux qui ont invoqué la religion pour justifier l'esclavage n'étaient pas les seuls à l'invoquer : ceux qui ont voulu abolir l'esclavage l'ont invoquée aussi.

Et gardons à l'esprit le fait que notre engagement à protéger la liberté de religion et à défendre la dignité de la communauté LGBT émane d'une même source. Pour la plupart d'entre nous, la foi et la pratique religieuses nous donnent un sens et une identité, et sont fondamentales à notre personne. De même, pour la plupart d'entre nous, les liens d'affection et de famille que nous forgeons nous donnent également un sens et une identité, et notre attachement à d'autres reflète notre pleine nature humaine. Car cette expérience humaine est universelle et les droits de l'homme sont universels et identiques dans toutes les religions et toutes les cultures.

Le quatrième aspect est la leçon que l'histoire nous a apprise eu égard à la réalisation de progrès pour garantir les droits de tous. Le progrès commence par un débat honnête. D'aucuns disaient, et pensent, que tous les gays sont des pédophiles, que l'homosexualité est une maladie que l'on peut attraper ou qui peut être guérie, ou encore que les gays peuvent recruter d'autres personnes pour devenir gays à leur tour.

Eh bien, ces notions sont tout simplement erronées. Mais elles ne disparaîtront pas si on feint d'ignorer ceux qui les avancent ou les acceptent sans les inviter à parler de leurs craintes et de leurs inquiétudes. Personne n'a jamais cessé d'être convaincu d'une chose parce qu'on l'y contraignait. Les droits de l'homme universels comprennent la liberté d'expression et la liberté de conviction, même si par nos paroles et nos croyances nous dénigrons l'humanité des autres. Cependant, bien que nous soyons tous libres de croire en tout ce que nous voulons, nous ne pouvons pas faire tout ce que nous voulons - pas dans un monde où nous protégeons les droits de l'homme de tout un chacun.

Il faudra plus qu'un discours pour parvenir à une entente sur toutes ces questions. Il faudra une conversation. En fait, il faudra toute une suite de conversations, qui se tiendront dans des forums grands et petits, et il faudra faire preuve de bonne volonté pour lancer un dialogue sur la base des différences profondes entre les croyances, au lieu de d'éviter de l'entamer. Mais le progrès provient aussi des changements dans les lois. Dans de nombreux endroits, y compris dans mon pays, les protections juridiques ont précédé, et non suivi, le respect généralisé des droits. Les lois nous enseignent certaines choses. Les lois qui sont discriminatoires valident d'autres discriminations ; les lois qui exigent des protections égales renforcent l'impératif moral de l'égalité. Et souvent, dans la pratique, il faut que les lois changent avant que la crainte du changement ne se dissipe.

Un grand nombre de mes concitoyens ont cru que le président Truman avait eu tort d'ordonner la déségrégation raciale de nos forces armées. Ils soutenaient qu'elle minerait la cohésion de nos unités militaires.

Et ce n'est qu'après qu'il l'eut mise en œuvre que nous avons vu comment cette déségrégation a renforcé le tissu de notre société de nombre de façons que même les partisans de cette initiative n'avaient pas envisagées.

De la même manière, certains dans mon pays s'inquiétaient de l'abrogation de la politique de l'armée de « ne rien demander, ne rien dévoiler » [« Don't ask, don't tell »], craignant un effet négatif sur nos forces armées. Aujourd'hui, le commandant du Corps des marines, qui était l'un des adversaires les plus farouches de cette abrogation, a reconnu que ses craintes étaient sans fondement et les marines ont adopté le changement.

Enfin, le progrès découle de notre volonté de nous mettre à la place de quelqu'un d'autre. Nous devons nous demander : Que ressentirais-je si c'était un délit d'aimer la personne que j'aime ? Que ressentirais-je si je faisais l'objet de discrimination pour un aspect de ma personne que je ne peux

pas changer ? Le défi de répondre à ces questions s'impose à nous tous alors que nous nous penchons sur nos croyances les plus profondes, alors que nous cherchons à faire preuve de tolérance et de respect pour la dignité de toutes les personnes et que nous tendons la main avec humilité à ceux avec lesquels nous sommes en désaccord dans l'espoir d'arriver à une meilleure entente.

Et la cinquième et dernière question est de savoir comment nous pouvons faire notre part pour encourager le monde à respecter les droits de l'homme de toutes les personnes, y compris les LGBT. Il est vrai que les individus LGBT doivent prendre la tête de ces efforts, comme un grand nombre d'entre vous l'ont déjà fait. Leur savoir et leurs expériences sont inestimables, et leur courage, une inspiration. Nous connaissons les noms de ces militants et militantes gays, lesbiennes, bisexuels et transgenres courageux qui ont littéralement sacrifié leur vie à cette cause, et il y a beaucoup d'autres dont les noms ne seront jamais connus.

Mais souvent, ceux qui sont privés de leurs droits sont les moins capables de réaliser les changements qu'ils souhaitent. En agissant seules, les minorités ne peuvent jamais devenir la majorité qui peut apporter le changement politique.

Donc, quand n'importe quelle catégorie humaine est mise en marge de la société, nous ne pouvons pas rester les bras croisés. Chaque fois qu'un obstacle au progrès a été éliminé, il l'a été grâce à la coopération de gens situés des deux côtés de la barrière. Dans la lutte pour les droits des femmes, le soutien des hommes demeure crucial. La lutte pour l'égalité raciale a compté sur les contributions des peuples de toutes les races. Combattre l'islamophobie ou l'antisémitisme est une tâche qui incombe aux adeptes de toutes les confessions. Et cela est vrai aussi, s'agissant de cette lutte pour l'égalité.

En revanche, lorsque nous voyons les droits de l'homme refusés ou bafoués et que nous n'agissons pas, nous transmettons le message à ceux qui les refusent ou les bafouent qu'ils n'ont pas à subir les conséquences de leurs actes, et ils persévèrent.

Mais lorsque nous passons à l'action, nous transmettons un message moral puissant. Ici, à Genève, la communauté internationale a agi cette année pour renforcer le consensus sur les droits de l'homme des gays, lesbiennes, bisexuels et transgenres. Au Conseil des droits de l'homme, en mars, 85 pays de toutes les régions du monde ont appuyé une déclaration appelant à mettre fin à la criminalisation (des LGBT) et à la violence contre les personnes en raison de leur orientation et leur identité sexuelles. Aux sessions suivantes du conseil en juin, l'Afrique du Sud a parrainé un projet de résolution sur la violence à l'égard des LGBT. Sa délégation s'est exprimée éloquemment sur l'expérience de la lutte pour l'égalité et l'indivisibilité humaines en Afrique du Sud. Lorsque la mesure fut adoptée, elle devint la toute première résolution des Nations unies à reconnaître les droits de l'homme des gays dans le monde entier.

À l'Organisation des États américains cette année, la Commission interaméricaine des droits de l'homme a créé une unité sur les droits des personnes LGBT - une étape qui conduira, du moins nous l'espérons, à la création d'un rapporteur spécial. Maintenant, nous devons aller plus loin et travailler ici et dans chaque région du monde en vue de mobiliser davantage de soutien en faveur des droits de la communauté LGBT.

Aux dirigeants des pays où des gens se font emprisonner, battre, voire exécuter parce qu'ils sont gays, je vous demande de considérer ceci : le leadership, par définition, signifie que l'on doit guider son peuple lorsque les circonstances le veulent. Cela signifie que l'on doit monter au créneau pour défendre la dignité de tous les citoyens et pour persuader son peuple de faire de même. Cela

signifie que l'on doit faire en sorte que tous les citoyens soient traités comme des égaux devant la loi, parce que - soyons clairs - je ne dis pas que les homosexuels ne peuvent pas commettre ou ne commettent pas de crimes, ils le peuvent et ils le font, tout comme les hétérosexuels. Et quand ils le font, ils doivent en répondre devant la justice. Mais cela ne devrait jamais être un crime d'être gay.

Aux peuples de toutes les nations, je dis que la défense des droits de l'homme est l'une des responsabilités qui vous incombent à vous également. La vie des gays est façonnée non seulement par des lois, mais aussi par la manière dont les traitent, chaque jour, leur famille et leurs voisins.

Eleanor Roosevelt, qui a tant fait pour promouvoir les droits de l'homme dans le monde entier, a déclaré que ces droits commencent dans des lieux familiers, près de chez soi : dans les rues où les gens vivent ; dans les écoles qu'ils fréquentent, dans les usines, dans les fermes et dans les bureaux où ils travaillent. Ces lieux constituent votre domaine. Par la façon dont vous y agirez, par les idéaux que vous y défendrez, vous pourrez déterminer si les droits de l'homme y régneront.

Enfin, aux hommes et aux femmes LGBT de par le monde, je voudrais dire ceci : partout où vous vivez et quelles que soient les circonstances de votre vie, que vous soyez connectés à un réseau ou à un groupe de soutien ou que vous vous sentiez isolés et vulnérables, sachez que vous n'êtes pas seuls. Dans le monde entier, il y a des gens résolus à vous soutenir et à mettre un terme aux injustices et aux dangers que vous rencontrez.

C'est certainement vrai pour mon pays. Vous avez un allié dans les États-Unis d'Amérique, et il y a des millions d'Américains que vous pouvez compter parmi vos amis.

Le gouvernement Obama défend les droits des personnes LGBT dans le cadre de sa politique globale des droits de l'homme : c'est une priorité de notre politique étrangère. Dans nos ambassades, nos diplomates expriment leur préoccupation au sujet de lois et de cas particuliers et s'emploient avec divers partenaires à renforcer la protection des droits universels de toute l'humanité.

À Washington, nous avons créé un groupe de travail au département d'État pour soutenir et coordonner ce travail et, dans les mois à venir, nous allons fournir à chaque ambassade une panoplie d'outils qui l'aideront à renforcer son action. En outre, nous avons créé un programme qui offre un soutien d'urgence aux défenseurs des droits des personnes LGBT.

Ce matin, à Washington, le président Obama a mis en place la première stratégie conçue par un gouvernement des États-Unis pour lutter contre les atteintes aux droits des personnes LGBT à l'étranger. S'appuyant sur les efforts en cours au département d'État et dans l'ensemble du gouvernement, le président a demandé à tous les organismes fédéraux engagés à l'étranger de lutter contre la criminalisation du statut et du comportement LGBT, de redoubler d'efforts afin de protéger les réfugiés et demandeurs d'asile LGBT vulnérables, de s'assurer que notre aide étrangère favorise la protection des droits des LGBT, d' enrôler des organisations internationales dans la lutte contre les discriminations et de réagir rapidement aux abus commis contre les personnes LGBT.

Je suis également heureuse d'annoncer que nous lançons un nouveau fonds mondial pour l'égalité, qui appuiera l'œuvre des organisations de la société civile qui travaillent sur ces questions à travers le monde. Ce fonds les aidera à recueillir des informations qui leur permettront de mieux cibler leurs activités de sensibilisation, à apprendre à se servir des lois existantes, à gérer leur budget, à former leur personnel et à créer des partenariats avec des associations féminines et d'autres groupes de défense des droits de la personne. Nous avons versé plus de 3 millions de dollars dans le démarrage de ce fonds, et nous avons bon espoir que d'autres se joindront à nous pour le soutenir.

Les hommes et les femmes - dont certains sont ici aujourd'hui avec nous - qui défendent les droits de la communauté LGBT dans des endroits hostiles, sont des êtres courageux et dévoués, qui méritent toute l'aide que nous pouvons leur donner. Nous savons que le chemin à parcourir ne sera pas facile. Une grande partie du travail reste à faire.

Mais beaucoup d'entre nous ont vu de première main comment le changement peut survenir rapidement. Dans notre vie, les attitudes envers les homosexuels dans de nombreux endroits ont été transformées. Beaucoup de gens, et j'en suis, ont approfondi leurs propres convictions sur ce sujet, au cours des années où nous y avons réfléchi davantage, engagé des dialogues et des débats, et établi des relations personnelles et professionnelles avec des personnes qui sont homosexuelles.

Cette évolution est manifeste dans de nombreux endroits. Pour en citer un exemple, la Haute Cour de Delhi a dépénalisé l'homosexualité en Inde il y a deux ans, déclarant, et je cite : « S'il existe un principe dont on peut dire qu'il apparaît en filigrane dans la Constitution indienne, c'est celui de l'inclusion. »

Je suis persuadée que l'appui aux droits des LGBT ne cessera de croître car, pour de nombreux jeunes, l'affaire est simple : toute personne mérite qu'on la traite avec dignité et que ses droits de l'homme soient respectés, peu importe qui elle est et qui elle aime.

Il y a une expression qu'on emploie aux États-Unis pour exhorter les autres à soutenir les droits de l'homme : soyez du bon côté de l'histoire. L'histoire des États-Unis est celle d'une nation qui a maintes fois dû faire face à l'intolérance et à l'inégalité. Nous avons eu une guerre civile brutale au sujet de l'esclavage. D'un bout du pays à l'autre, des citoyens ont organisé des campagnes visant à faire reconnaître les droits des femmes, des peuples autochtones, des minorités raciales, des enfants, des handicapés, des immigrés, des travailleurs, et de bien d'autres encore. Et la marche vers l'égalité et la justice s'est poursuivie. Ceux qui préconisent d'élargir le cercle des droits de l'homme ont toujours été du bon côté de l'histoire, et l'histoire leur rend hommage. Ceux qui ont essayé de restreindre les droits de l'homme ont eu tort, et l'histoire reflète cela également.

Je sais que les idées que j'ai partagées aujourd'hui se rapportent à des questions sur lesquelles les opinions sont encore en évolution. Comme il est arrivé tant de fois auparavant, l'opinion va converger, une fois de plus, avec la vérité, la vérité immuable selon laquelle tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.

Nous sommes appelés, une fois de plus, à concrétiser les préceptes de la Déclaration universelle. Répondons à cet appel. Soyons du bon côté de l'histoire - pour notre peuple, pour notre nation et pour les générations futures dont l'existence sera façonnée par le travail que nous faisons aujourd'hui.

Je m'adresse à vous pleine d'espoir et de confiance qu'aussi longue que soit la route, nous allons la parcourir ensemble, et aboutir.

Je vous remercie.



« Parce que nous reconnaissons que les droits LGBT sont des droits humains, mon administration se joint aux militants du monde entier pour mener la bataille contre les lois mettant en danger les personnes LGBT et les tentatives malfaisantes d'exclure les organisations LGBT de la participation à la vie internationale. Nous avons mené une campagne mondiale pour garantir que les termes « orientation sexuelle » soient inclus dans la résolution des Nations Unies sur les exécutions extrajudiciaires, la seule résolution des Nations Unies qui mentionne spécifiquement les personnes LGBT, et envoyer un message univoque pour dire que la tolérance des États vis-à-vis des assassinats de gays et de lesbiennes est indéfendable, n'importe où dans le monde. Aucune personne ne devrait être maltraitée à cause de qui elle est ou de qui elle aime, et mon administration a incité un nombre inédit de pays à nous emboîter le pas dans la lutte contre la haine et l'homophobie. »

Barack Obama, Président

31 mai 2011

Discours présidentiel à l'occasion du Mois de la Fierté gaie, lesbienne, bisexuelle et transgenre



« Je parle ici de droits humains. Tout comme j'étais fière de dire l'évidence il y a plus de 15 ans à Beijing, à savoir que les droits humains sont les droits des femmes et que les droits des femmes sont des droits humains, je dis aujourd'hui que les droits humains sont les droits des gays et les droits des gays sont les droits humains, une bonne fois pour toutes. »

**Hillary Rodham Clinton
Secrétaire d'État américaine**

22 juin 22 2010



« ... les personnes LGBT ont droit aux mêmes droits inaliénables et aux mêmes protections que tous les autres êtres humains. Les Nations Unies commencent enfin à codifier et consacrer la promesse de l'égalité des personnes LGBT. À mesure que l'ONU progressera dans cette voie, le monde deviendra un endroit plus sûr, plus juste et plus humain pour tous.

La quête d'égalité pour les personnes LGBT n'est pas uniquement un défi américain. Elle doit être le travail de tous les peuples et tous les pays. Mais j'y vois une lutte enracinée dans une promesse américaine : que tous puissent vivre dignement et que tous soient égaux devant la loi.

L'histoire de l'Amérique consiste, en partie, à étendre les frontières de l'égalité et de la dignité et à combattre la discrimination et les préjugés. Je ressens cela profondément et personnellement. Même au moment où nous devons faire face à de vastes défis ici et à l'étranger, nous choisissons de ne pas abandonner les grandes causes que sont l'égalité et les droits fondamentaux. Cela comprend l'obtention de l'égalité des droits pour les personnes LGBT dans aux États-Unis et dans le reste du monde. »

Susan E. Rice, ambassadrice

Représentante permanente des E-U aux Nations Unies

24 juin 2011

SSÉNAT DES ÉTATS-UNIS
111e Congrès, 2e session

Adoptée à l'unanimité

Résolution 409
13 avril 2010

RÉSOLUTION

Appel aux parlementaires ougandais pour rejeter le « projet de loi anti-homosexualité »

Attendu qu'un projet de loi déposé le 14 octobre 2009 par un membre du Parlement ougandais aggraverait les peines contre l'homosexualité, allant jusqu'à la peine de mort, et exigerait que les citoyens rapportent à la police les informations qu'ils détiendraient sur des personnes homosexuelles sous peine d'emprisonnement ;

Attendu que plusieurs pays pénalisent l'homosexualité et que dans des pays tels que l'Iran, le Nigeria, l'Arabie Saoudite et le Soudan, les peines peuvent aller jusqu'à la peine de mort ;

Attendu que les États-Unis, cherchant à promouvoir les principes américains d'égalité et de « vie, liberté et recherche du bonheur », défendent depuis longtemps l'universalité des droits humains ;

Attendu que les personnalités religieuses aux États-Unis, de concert avec des représentants du Vatican et de l'Église anglicane, ont déclaré injustes les lois criminalisant l'homosexualité ; et

Attendu que le peuple et le Gouvernement des États-Unis reconnaissent que de telles lois affaiblissent notre engagement à lutter contre le VIH/sida de par le monde, grâce au Plan d'urgence du Président pour l'élimination du sida (PEPFAR), en stigmatisant et criminalisant des communautés vulnérables, Il est

Résolu que le Sénat

1. invite les membres du Parlement de l'Ouganda à rejeter le projet de loi « anti-homosexualité » récemment déposé dans ce pays ;
2. exhorte les gouvernements de tous les pays à rejeter et à abroger les lois similaires ; et
3. encourage le Département d'État à suivre de près les violations des droits humains qui se produisent en raison de l'orientation sexuelle et à encourager l'abrogation ou la réforme des lois telles que le projet de loi « anti-homosexualité » en Ouganda qui permet de tels abus.

EXEMPLE DE COURRIEL OU LETTRE AU DIPLOMATE CHARGÉ DES DROITS HUMAINS

[Insérer la date]

Madame, monsieur [insérer le nom du rapporteur des droits humains à l'ambassade ou utiliser « Madame, monsieur le représentant de l'ambassade américaine » si vous envoyez ceci à une adresse électronique générale] :

Mon organisation, [insérer le nom et le site web de l'ONG, si vous en avez un], défend les droits humains des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres dans ce pays. Nous avons lu avec grand intérêt le discours prononcé par Mme Clinton sur les droits LGBT lors de la Journée des droits de l'Homme à l'ONU à Genève, en 2011, et remarquons que dans le dernier rapport du Département d'État américain sur les droits humains, l'ambassade a souligné un besoin croissant de protection des droits humains pour les personnes LGBT. Nous souhaiterions travailler avec vous afin de vous fournir plus d'informations pour le rapport de l'an prochain. Nous espérons également nous présenter afin que vous puissiez nous faire confiance en tant que source d'information sur les droits des personnes LGBT dans ce pays.

Êtes-vous disponible pour discuter de ces questions lors d'une rencontre avec nous ? Nous nous réjouissons que les questions LGBT préoccupent l'ambassade et les Américains qui lisent le rapport du Département d'État. Nous voudrions travailler avec vous et vous aider à faire avancer l'égalité et les droits humains pour tous.

Cordialement,

[Insérer nom et coordonnées]

EXEMPLE D'UN RÉSUMÉ D'UNE PAGE
À L'ATTENTION DU DIPLOMATE CHARGÉ DES DROITS HUMAINS
À L'AMBASSADE AMÉRICAINE DE LA « RÉPUBLIQUE D'OZ »
Évolution des droits humains des personnes LGBT en 2012

Statut légal

Le code pénal de la République d'Oz prévoit une peine allant jusqu'à 14 ans de prison pour des relations sexuelles consentantes entre personnes de même sexe. L'an passé, il y a eu au moins trois arrestations sur la base de cette disposition. L'une des personnes concernées a été condamnée. Les deux autres ont été relâchées sous caution. Les accusations contre elles ont rendu leur vie très difficile et l'une d'elles vit cachée. Nous joignons à ce résumé des coupures de presse sur ces arrestations. Il serait particulièrement utile que l'ambassade américaine fasse un rapport sur ces cas et demande à rencontrer l'homme détenu en prison pour vérifier ses conditions de détention. Nous nous inquiétons pour sa sécurité.

En plus de ces trois arrestations, la police harcèle et arrête régulièrement des personnes soupçonnées d'être lesbiennes, gays, bisexuelles ou transgenres (LGBT). La force d'élite présidentielle est particulièrement connue pour ses abus sur les personnes LGBT et sur d'autres « personnes socialement indésirables ». La police et les agents de sécurité demandent souvent de l'argent contre une libération. La police encourage parfois la violence en plaçant les individus dans des grandes cellules communes et en annonçant aux autres détenus qu'ils partagent leur cellule avec des personnes LGBT.

Notre organisme a préparé un rapport aux Nations Unies pour résumer ces préoccupations et demander au Conseil des droits de l'homme de déclarer que la pénalisation de l'homosexualité viole les obligations auxquelles s'est engagée la République d'Oz en matière de droits humains. Voir ces documents ci-joints.

Contexte social actuel

Les personnes LGBT sont lésées dans leurs chances de formation et d'emploi et la discrimination est sévère au sein de la société. Oz est figure parmi les pays les moins avancés en matière d'espérance de vie, d'éducation et de pauvreté. Même dans ce contexte, ces mauvais résultats touchent disproportionnellement la communauté LGBT.

Au cours de la dernière décennie, la hausse de la pauvreté et une grave épidémie de VIH/SIDA ont conduit à une détérioration non négligeable des indicateurs sanitaires et du niveau de vie de la communauté LGBT. Les personnes LGBT ou soupçonnées de l'être sont souvent renvoyés par leur employeur ou chassés de l'école. On leur refuse l'accès aux services publics, y compris aux services de santé ou au logement. Des rapports (ci-joints) d'organismes internationaux traitant de la question du VIH/sida dans le pays parlent de cette exclusion extrême.

Les crimes violents ciblant les personnes LGBT sont également un problème de taille. La police ne lance que rarement des enquêtes et refuse souvent d'enregistrer une plainte lorsque des victimes LGBT tentent de rapporter ces crimes. De récentes agressions sexuelles ont ciblé les femmes lesbiennes. Les rapports constatent que certains agresseurs cherchaient à « guérir » les victimes en les forçant à avoir des relations hétérosexuelles. L'une de ces femmes a été tuée. Des rapports alarmants notent également que des travailleurs du sexe transgenres sont tués dans des circonstances suspectes. À ce jour, ces rapports n'ont pas donné lieu à des enquêtes policières. Les coupures de presse ci-jointes décrivent certains de ces incidents.

Médias

Tout au long de l'année, des journaux locaux ont publié des reportages qui dénigrent les personnes LGBT suggérant que celles-ci tentent d'abuser des enfants et détruisent les valeurs sociales. Nous joignons une copie de l'un de ces reportages. Comme vous verrez, il n'est pas basé sur des faits réels mais sur des stéréotypes et des préjugés.

Qu'est-ce que le Council for Global Equality ?

www.globalequality.org

Le Council for Global Equality (CGE) est une ONG de défense des droits humains basée à Washington. Elle vise à promouvoir la voix américaine sur les préoccupations internationales en matière de droits humains pour les personnes gays, lesbiennes, bisexuelles et transgenres (LGBT). Le Conseil étudie l'opportunité d'une intervention politique américaine pour les communautés LGBT du monde entier et les impacts de la politique étrangère américaine. En tant que militants américains des droits humains, nous veillons à ce que les représentants des États-Unis au Congrès américain, à la Maison Blanche, dans les ambassades et dans les entreprises américaines utilisent la voie diplomatique ainsi que l'influence politique et économique à leur disposition pour s'opposer à des violations de droits humains trop souvent dirigées contre des individus en raison de leur orientation sexuelle, identité de genre ou expression de genre.

Le Conseil cherche également à renforcer le soutien aux organisations LGBT à l'étranger, qui contribuent à la vitalité des sociétés au sein desquelles elles opèrent. Leur vitalité bénéficie aux États-Unis et à un monde de plus en plus interconnecté. En tant que citoyens américains, nous croyons que les autres pays cherchant à protéger les droits de tous leurs citoyens, y compris les citoyens LGBT, sont les plus forts partenaires des États-Unis et que les sociétés les plus respectueuses de la diversité ont les meilleures perspectives de stabilité, de progrès économique et d'égalité.

Notes

ⁱ Ces chiffres proviennent d'une source utile pour comprendre comment fonctionnent les ambassades américaines : Inside a U.S. Embassy, 3e édition, Dorman, Shawn, éd., American Foreign Service Association, 2011.

ⁱⁱ Lettre ouverte de l'ambassadeur Bridgewater dans The Jamaica Gleaner, disponible à l'adresse : <http://jamaica-gleaner.com/gleaner/20110517/letters/letters6.html>.

ⁱⁱⁱ Discours sur la Fierté gay de la secrétaire d'État Hillary Clinton, Washington, DC, 27 juin 2011, disponible à l'adresse : <http://www.state.gov/secretary/rm/2011/06/167144.htm>

^{iv} Disponible à l'adresse : <http://www.pepfar.gov/guidance/comboincombinationprevention/comboprevmsm/index.htm>

^v Disponible à : <http://www.state.gov/r/pa/prs/ps/2010/07/144419.htm>.

The Council for
Global Equality

Advancing an American Foreign Policy
Inclusive of Sexual Orientation and Gender Identity